



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 6

Le jeudi quatorze avril deux mille vingt-deux, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ainsi que de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 « portant dispositions de vigilance sanitaire » notamment prolongeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et modifiant l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 « visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 », le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 5 avril 2022

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum fixé par dérogation législative au tiers de l'assemblée : 7

Présents :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU*, Valérie DUMONT, Joël JAROSSAY, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Régis LEMESLE, Marika VAN HAAFTEN, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Laure CZINOBER.

Absent.e.s excusé.e.s, représenté.e.s :

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT excusé ;

Monsieur Alain BOURBLANC a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;

Monsieur Eric NOURY a donné procuration à monsieur Joël JAROSSAY ;

Monsieur Jean-Philippe ROMAIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;

Madame Vanessa POTELOIN a donné procuration à madame Valérie DUMONT.

Secrétaire de séance : madame Valérie DUMONT

Présents : 13* / Votants : 17 / Abstention : 0 / Pour : 17* / Contre : 0

Date d'affichage du procès-verbal : 21 avril 2022

Objet : Compte administratif 2021

Rapporteur : monsieur LE BOLU

« L'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le maire... avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».

Suivant les dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président ».

Madame Garnier est élue, à l'unanimité, présidente pour ce point de l'ordre du jour.

La balance générale des comptes 2021 fait apparaître :

<input type="checkbox"/> un résultat de fonctionnement reporté de	: + 3 299 816,46 €
<input type="checkbox"/> un excédent de fonctionnement 2021 de	: + 965 754,22 €
<input type="checkbox"/> un résultat d'investissement reporté de	: + 1 113 077,54 €
<input type="checkbox"/> un déficit d'investissement 2021 de	: - 1 041 673,05 €
soit un résultat de clôture de	: + 4 336 975,17 €
<input type="checkbox"/> reste à réaliser en dépenses d'investissement	: - 494 000,00 €
<input type="checkbox"/> reste à réaliser en recettes d'investissement	: + 356 966,00 €
soit un résultat définitif de	: + 4 199 941,17 €

(+ 900 124,71 € par rapport à 2020).

Section de fonctionnement 2021

Les dépenses et recettes de fonctionnement 2021 se sont respectivement élevées à 2 587 332,77 € et 3 553 086,99 €, soit un excédent au titre de l'exercice de 965 754,22 € (819 702,87 € en 2020, soit + 17,81 %).

Les dépenses totales de fonctionnement, 2 587 332,77 €, représentent une hausse de 3,85 % (+ 95 828,01 €) par rapport à 2020 (2 491 504,76 €).

Les charges réelles de fonctionnement (donc non compris les amortissements qui participent à l'autofinancement) se sont élevées à 2 433 072,47 €, enregistrant ainsi une hausse de 222 153,62 €, soit + 10,04 % vis-à-vis de l'exercice 2020 (2 210 918,85 €).

Evolution des différents chapitres :

- *Les dépenses à caractère général (011) : 802 294,76 € (+ 155 850,73 €, soit + 24,10 %) :*
 - o les achats et variations de stocks (60) : 351 678,26 € (- 2 827,85 €, soit - 0,80 %) ;
 - o les services extérieurs (61) : 300 250,19 € (+ 123 746,78 €, soit + 70,11 %) ;
 - o les autres services extérieurs (62) : 136 601,31 € (+ 34 192,80 €, soit + 33,39 %) ;
 - o les impôts et taxes (63) : 13 765,00 € (+ 739,00 €, soit + 5,67 %).
- *Les charges de personnel (012) : 1 292 562,15 € (+ 15 322,48 €, soit + 1,20 %).*
- *L'atténuation de produits (014) : 87 637,79 € (+ 50 503,45 €, soit + 136,00 %).*
- *Les autres charges de gestion courante (65) : 241 132,76 € (- 1 187,79 €, soit - 0,49 %).*

- *Les charges financières (66) : 4 358,26 € (- 2 682,00 €, soit - 61,54 %).*
- *Les charges exceptionnelles (67) : 86,75 € (- 653,25 € annulation locations des salles).*
- *Les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 154 260,30 € [- 126 325,61 € dont 122 110,30 € d'amortissement sur biens acquis jusqu'en 2020 et des écritures d'ordre sur cessions pour 32 150,00 € (cession à Sarthe Habitat avenue Joël Le Theule)].*

Les recettes totales de fonctionnement, 3 553 086,99 €, représentent une progression de 7,30 % (+ 241 879,36 €) par rapport à 2020 (3 311 207,63 €).

En l'absence d'opérations d'ordre de transfert entre sections au chapitre 77 (042), les recettes réelles de fonctionnement sont donc identiques aux recettes totales, 3 553 086,99 €, soit une augmentation de + 13,85 % (+ 432 353,82 €).

Evolution des différents chapitres :

- L'atténuation de charges (013) : 0,00 € (- 802,80 €).
- Les produits des services et du domaine (70) : 116 868,34 € (+ 29 388,72 €, soit + 33,59 %).
- Les impôts et taxes (73) : 2 839 114,28 € (+ 69 860,38 €, soit - 2,52 %).
- Les dotations et participations (74) : 421 865,25 € (+ 285 911,43 €, soit + 210,30 %).
- Les autres produits de gestion (75) : 127 780,52 € (+ 8 798,61 €, soit + 7,39 %).
- Les produits exceptionnels (77) : 47 458,60 € (+ 39 196,48 €, soit + 474,41 %).

Le résultat issu des recettes totales (hors report de l'exercice antérieur) moins les dépenses totales s'établit à **0,965 M€** (résultats pour mémoire sur la décennie écoulée : 0,819 M€ en 2020, 1,112 M€ en 2019, 0,894 M€ en 2018, 1,241 M€ en 2017, 1,194 M€ en 2016, 1,032 M€ en 2015, 1,074 M€ en 2014, 1,223 M€ en 2013, et 1,067 M€ en 2012, 0,919 M€ en 2011).

L'autofinancement brut composé des recettes réelles de fonctionnement [hors report de l'exercice antérieur (002) et opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 77 – 042)] moins les dépenses réelles (donc non compris les amortissements qui constituent une part de l'autofinancement) s'élève à 1 120 014,52 € (0,909 M€ en 2020, 1,210 M€ en 2019, 0,994 M€ en 2018, 1,328 M€ en 2017, 1,246 M€ en 2016, 1,119 M€ en 2015).

Chapitre	Article	Compte administratif 2021 Dépenses de fonctionnement	crédits 2021 (y compris V.C.)	émis 2021
011		Charges à caractère général	1 090 000,00	802 294,76
60		Achats et variation de stocks	458 000,00	351 678,26
	6042	achats de prestations de services	38 000,00	34 320,39
	60611	eau et assainissement	13 000,00	10 425,58
	60612	électricité	90 000,00	71 732,55
	60613	gaz	65 000,00	55 125,96
	60622	carburants	12 000,00	11 171,22
	60623	alimentation	50 000,00	46 739,58
	60628	autres fournitures non stockées	1 500,00	909,76
	60631	fournitures d'entretien	18 000,00	16 012,78
	60632	fournitures de petit équipement	50 000,00	17 080,54
	60633	fournitures de voirie	3 500,00	3 966,30
	60636	vêtements de travail	8 000,00	5 523,91
	6064	fournitures administratives	7 500,00	5 592,30
	6065	livres et abonnements bibliothèque	8 000,00	7 888,82
	6067	fournitures scolaires	13 000,00	11 199,19
	6068	autres fournitures	80 000,00	53 732,18
	6078	autres marchandises	500,00	257,20
61		Services extérieurs	447 000,00	300 250,19
	611	contrats de prestations de services	15 000,00	11 292,92
	6132	locations immobilières	11 000,00	10 241,18
	6135	locations mobilières	25 000,00	21 861,19
	61521	entretien de terrains	25 000,00	28 561,00
	615221	entretien de bâtiments publics	90 000,00	54 385,71
	615228	entretien autres bâtiments	105 000,00	38 988,53
	615231	entretien de voiries	10 000,00	8 811,60
	615232	entretien et réparation réseaux	13 000,00	2 681,52

	61524	bois et forêts	25 000,00	15 910,80
	61551	entretien du matériel roulant	25 000,00	19 924,71
	61558	entretien des autres biens	17 000,00	15 717,03
	6156	maintenance	43 000,00	39 159,54
	6161	assurances multirisques	12 500,00	11 503,05
	6162	assurance dommages construction	1 500,00	
	6168	autres primes d'assurance	4 000,00	
	617	études et recherches	12 000,00	10 963,20
	6182	documentation générale	2 000,00	1 560,48
	6184	versement aux organismes de formation	11 000,00	8 687,73
62		Autres services extérieurs	170 000,00	136 601,31
	6226	rémunération intermédiaire honoraires		303,60
	6231	annonces et insertions	5 000,00	5 000,22
	6232	fêtes, cérémonies et animations	53 000,00	42 234,80
	6236	catalogues et imprimés	2 500,00	1 702,72
	6237	publications	12 500,00	12 166,31
	6238	divers	2 000,00	640,00
	6241	transports de biens	4 000,00	5 976,00
	6247	transports collectifs	5 000,00	3 789,84
	6256	missions	1 000,00	284,87
	6257	réceptions	4 000,00	2 496,91
	6261	affranchissement	12 300,00	10 363,94
	6262	télécommunications	16 000,00	11 868,40
	627	services bancaires et assimilés	200,00	138,85
	6281	concours divers (cotisations)	1 000,00	934,81
	6282	frais de gardiennage	500,00	479,86
	6283	frais de nettoyage des locaux	46 000,00	37 971,78
	62878	remboursements à d'autres organismes	5 000,00	248,40
63		Impôts - taxes et versements	15 000,00	13 765,00
	63512	taxes foncières	15 000,00	13 765,00

Chapitre	Article	Compte administratif 2021 Dépenses de fonctionnement (suite)	Crédits 2021 (y compris V.C.)	Emis 2021
012		Charges de personnel	1 300 000,00	1 292 562,15
62		Autres services extérieurs	17 000,00	15 515,89
	6218	autre personnel extérieur	17 000,00	15 515,89
63		Impôts - taxes et versements	30 600,00	30 840,08
	6331	taxe mobilité (ex transport)	14 200,00	14 347,31
	6332	F.N.A.L.	700,00	710,65
	6336	cotisations aux centres de gestion	13 500,00	13 630,08
	6338	autres impôts et taxes sur rémunérations	2 200,00	2 152,04
64		Charges de personnel	1 252 400,00	1 246 206,18
	6411	personnel titulaire	821 000,00	798 128,16
	6413	personnel non titulaire	72 000,00	89 304,18
	6451	U.R.S.S.A.F.	117 500,00	121 448,98
	6453	caisses de retraite	211 500,00	208 619,29
	6454	cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 300,00	3 733,26
	6455	assurance du personnel	12 300,00	11 045,81
	6456	versement au F.N.C. du supplément familial	3 100,00	3 087,00
	6458	cotisations organismes sociaux (C.N.A.S.)	7 700,00	7 420,00
	6475	médecine du travail, frais pharmaceutiques	4 000,00	3 419,50
014		Atténuation de produits	88 232,00	87 637,79
	739118	autres reversements de fiscalité (dégrèvement T.A.S.C.O.M.)	73 232,00	73 231,79
	739223	fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	15 000,00	14 406,00

65		Autres charges de gestion courante	260 000,00	241 132,76
	6531	indemnités maire et adjoints	70 300,00	70 289,16
	6532	frais de missions	2 000,00	1 915,34
	6533	cotisation de retraite des élus	12 600,00	12 547,40
	6534	cotisations de sécurité sociale part patronale	7 950,00	7 924,12
	6535	formation des élus	2 500,00	130,00
	65372	cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	50,00	44,96
	6542	créances éteintes	10 700,00	374,40
	65541	contributions aux organismes de regroupement [L.M.M. (D.E.C.I.)]	2 300,00	2 250,00
	6558	autres contributions obligatoires	838,00	630,00
	657358	subventions autres groupements – S.I.V.O.M. Antonnière	22 162,00	22 161,44
	657362	subvention C.C.A.S.	8 000,00	8 000,00
	6574	subventions aux associations et autres personnes de droit privé	120 400,00	114 802,53
	65888	charges diverses de gestion courante	200,00	63,41
66		Charges financières	4 359,00	4 358,26
	66111	intérêts des emprunts	4 359,00	4 358,26
67		Charges exceptionnelles	530,00	86,75
	673	titres annulés sur exercices antérieurs	530,00	86,75
68		Dotations aux provisions semi-budgétaires	5 000,00	5 000,00
	6817	dotations aux provisions pour dépréciation des créances de plus de 2 ans	5 000,00	5 000,00
022		Dépenses imprévues	106 768,00	
023		Virement à la section d'investissement	3 491 000,00	
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections : amortissements	122 111,00	154 260,30
	675	valeurs comptables des immobilisations cédées		1 232,81
	6761	différences sur réalisations (positives)		30 917,19
	6811	amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles d'investissement	122 111,00	122 110,30
		TOTAL	6 468 000,00	2 587 332,77

Chapitre	Article	Compte administratif 2021 Recettes de fonctionnement	Crédits 2021	Emis 2021
002		Excédent antérieur reporté	3 299 816,00	3 299 816,46
70		Produits des services, du domaine	96 000,00	116 868,34
	7022	coupes de bois		120,00
	70311	concessions du cimetière	1 500,00	2 851,00
	7062	redevances et droits de service à caractère culturel	1 500,00	1 837,00
	7066	redevance service à caractère social A.L.S.H. & Activ'Days	15 000,00	17 111,66
	7067	redevance périscolaire (cantine)	76 000,00	92 678,17
	70688	autres prestations de services (photocopies)		349,35
	70878	remboursement de frais par d'autres redevables	2 000,00	1 921,16
73		Impôts et taxes	2 756 000,00	2 839 114,28
	73111	taxes foncières, d'habitation et C.F.E.	1 350 693,00	1 340 026,00
	73112	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	314 108,00	314 108,00
	73113	taxe sur les surfaces commerciales	793 271,00	772 315,00
	73114	imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	55 073,00	55 353,00
	7318	autres impôts locaux ou assimilés		15 001,00
	73212	dotations de solidarité communautaire	20 000,00	32 526,00
	73221	F.N.G.I.R.	48 495,00	48 495,00
	73223	fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	14 360,00	47 059,00
	7351	taxe sur l'électricité		20 913,82
	7368	taxe locale sur la publicité extérieure	160 000,00	193 317,46

74		Dotations et participations	160 684,00	421 865,25
	744	F.C.T.V.A.	3 143,00	3 018,78
	74718	autres participations de l'Etat	500,00	1 256,04
	74748	autres communes	5 000,00	5 520,00
	7478	participations d'autres organismes	10 000,00	14 452,94
	7482	compensation pour perte de taxe additionnelle	5 835,00	23 631,49
	748313	D.C.R.T.P.	22 473,00	22 473,00
	74833	compensation au titre de la C.E.T.	37 944,00	37 944,00
	74834	compensation exonération de taxes foncières	58 574,00	58 574,00
	74835	compensation exonération de taxe d'habitation	5 085,00	
	748388	autres		242 865,00
	7485	dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	12 130,00
75		Autres produits de gestion	120 000,00	127 780,52
	752	revenus des immeubles	120 000,00	127 501,40
	7588	autres produits divers de gestion courante		279,12
77		Produits exceptionnels	35 500,00	47 458,60
	7711	dédits et pénalités perçus		1 159,00
	7718	autres produits exceptionnels sur opération de gestion		462,00
	775	produits des cessions d'immobilisations		32 150,00
	7788	autres produits exceptionnels	35 500,00	13 687,60
		TOTAL	6 468 000,00	6 852 903,45

Section d'investissement 2021

Les dépenses et recettes d'investissement de l'exercice se sont élevées respectivement à 2 086 205,71 € et 1 044 532,66 €, soit un déficit de 1 041 673,05 €.

Le solde d'exécution positif reporté de 2020 pour 1 113 077,54 € et les recettes 2021 forment au total 2 157 610,20 € laissant apparaître un résultat de clôture excédentaire cumulé de 71 404,49 €.

L'état des restes à réaliser de dépenses qui s'établit à 494 000,00 € porte sur un logiciel (article 2051), de l'équipement de téléphonie wifi au centre Saint Christophe (article 2183), des supports d'information (panneau, tablette tactile de consultation par les usagers), un complément de jeu à l'école sur la structure de la cour supérieure ou bien encore un défibrillateur pour la mairie (article 2188) ainsi que sur des opérations individualisées notamment de la mairie, des renouvellements des chaufferies de Saint Christophe et de la Maison Pour Tous et de la construction d'un cabinet dentaire.

L'état des restes à réaliser de recettes se monte à 356 966,00 € dont 141 900,00 € de la Région et 215 066,00 € de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la construction de la mairie.

Les recettes enregistrées, les dépenses constatées et les restes à réaliser de dépenses et de recettes présentent un résultat déficitaire de 65 629,51 € qui sera couvert par l'affectation du résultat à l'article 1068 du budget 2022.

<i>Compte administratif 2021</i> <i>Dépenses d'investissement</i>	Prévu 5 990 000,00	Réalisé 2 086 205,71	A réaliser 494 000,00
chapitre 020 : dépenses imprévues	75 000,00		
chapitre 16: emprunts et dettes assimilées	60 000,00	60 000,00	
article 1641 : remboursement du capital	60 000,00	60 000,00	
chapitre 20 : immobilisations incorporelles	13 000,00	7 757,99	364,00
article 2051 : concessions et droits similaires	13 000,00	7 757,99	364,00
chapitre 21 : immobilisations corporelles	907 000,00	175 938,05	38 469,00
article 2112 : terrains de voirie	0,00	6 448,33	
article 2115 : terrains bâtis	304 000,00	2 692,35	
article 2128 : autres agencements et aménagements terrains	13 000,00	6 127,37	
article 21311 : hôtel de ville	0,00	2 640,00	
article 21312 : bâtiments scolaires	53 000,00	812,40	
article 21318 : autres bâtiments publics	220 000,00	27 363,53	
article 2152 : installations de voirie	6 000,00	0,00	
article 2158 : autres installations techniques	23 000,00	11 259,28	
article 2182 : matériel de transport	78 000,00	0,00	
article 2183 : matériel de bureau et informatique	90 000,00	69 477,62	3 536,00
article 2184 : mobilier	17 000,00	4 387,86	
article 2188 : autres immobilisations corporelles	103 000,00	44 729,31	34 933,00
OPERATIONS INDIVIDUALISEES	4 935 000,00	1 842 509,67	455 167,00
28 : nouvelle mairie	1 976 242,00	1 431 952,52	349 534,00
32 : pistes couvertes de padel	3 877,00	0,00	3 877,00
34 : chaufferie groupe scolaire	2 896,00	1 140,00	
36 : aire de jeux saint Christophe	8 184,00	8 184,00	
37 : terrain multisports groupe scolaire	61 567,00	60 132,28	
38 : chaufferie Saint Christophe	132 560,00	123 226,47	4 700,00
40 : maison de santé pluridisciplinaire	40 674,00	9 498,00	31 176,00
41 : mobilier de la nouvelle mairie	275 000,00	208 376,40	12 000,00
42 : chaufferie maison pour tous	15 000,00		8 352,00
43 : cabinet dentaire	369 000,00		45 528,00
44 : extension salle de gymnastique	1 450 000,00		
45 : terrain honneur football	500 000,00		
46 : consolidation et transformation ancienne mairie	100 000,00		

<i>Compte administratif 2021</i> <i>Recettes d'investissement</i>	Prévu 5 990 000,00	Réalisé 2 157 610,20	A réaliser 356 966,00
article 001 : solde d'exécution positif reporté	1 113 077,00	1 113 077,54	
chapitre 10 : dotations	400 023,00	415 568,36	
article 10222 : F.C.T.V.A.	169 741,00	169 734,01	
article 10223 : taxe d'aménagement	1 046,00	16 597,89	
article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	229 236,00	229 236,46	
chapitre 13 : subventions d'investissement	819 079,00	462 110,89	356 966,00
article 1322 : région	300 000,00	158 100,00	141 900,00
article 1326 : autres établissements publics locaux (L.M.M.)	58 678,00	58 678,41	
article 1347 : Etat (D.S.I.L.)	460 401,00	245 332,48	215 066,00

chapitre 23 : immobilisations en cours	<u>12 560,00</u>	<u>12 593,11</u>	
article 2313 : constructions (révision prix négatif)	0,00	33,95	
article 238 : avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	12 560,00	12 559,16	
chapitre 024 : produits de cessions	<u>32 150,00</u>		
chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	<u>3 491 000,00</u>		
chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	<u>122 111,00</u>	<u>154 260,30</u>	
article 192 : plus ou moins-values sur cession immobilière		30 917,19	
article 2111 : terrains nus		1 232,81	
chapitre 28 : amortissements	122 111,00	122 110,30	

Excédent d'investissement 2021 à reporter en 2022 à l'article 001 recettes d'investissement	:	71 404,49 €
et restes à réaliser en dépenses	:	494 000,00 €
différence	:	- 422 595,51 €
sera couvert par le reste à réaliser en recettes d'investissement	:	356 966,00 €
l'affectation du résultat à l'article 1068 au budget 2022	:	65 629,51 €

Les écritures de l'ordonnateur sont conformes aux mouvements enregistrés par le comptable public assignataire dans le compte de gestion.

Préalablement au vote, monsieur le maire quitte la salle sans prendre part à celui-ci.

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter par monsieur Joël Le Bolu, maire, le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- après en avoir délibéré, à l'unanimité (présents : 13, votants : 17) :

1) donne acte de la présentation du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>		<i>Ensemble</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 299 816,46		1 113 077,54		4 412 894,00
Opérations de l'exercice	2 587 332,77	3 553 086,99	2 086 205,71	1 044 532,66	4 673 538,48	4 597 619,65
Totaux	2 587 332,77	6 852 903,45	2 086 205,71	2 157 610,20	4 673 538,48	9 010 513,65
Résultat de clôture		4 265 570,68		71 404,49		4 336 975,17
Restes à réaliser			494 000,00	356 966,00	494 000,00	356 966,00
Totaux cumulés	2 587 332,77	6 852 903,45	2 580 205,71	2 514 576,20	5 167 538,48	9 367 479,65
Résultats définitifs		4 265 570,68	65 629,51			4 199 941,17

- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'issue du vote madame Garnier redonne la présidence de la séance à monsieur le maire après que celui-ci se soit à nouveau installé à la table des délibérations.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.


Le maire,
Joël LE BOLU



« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »